



Karachi : le juge va entendre des témoins sans remettre l'enquête en cause

Le juge antiterroriste Marc Trévidic va auditionner les témoins de l'attentat de Karachi, qui a fait 15 morts et 12 blessés le 8 mai 2002. L'enquête n'est toutefois « *aucunement remise en cause* », assurent les avocats des victimes. « *Ce n'est aucunement une remise en cause de l'enquête, une telle interprétation serait une manipulation* », a déclaré à l'AFP maître Olivier Morice, un des avocats des familles de victimes.

M^e Morice a confirmé une information de *RTL* selon laquelle le juge Marc Trévidic, chargé de l'enquête sur l'attentat dans lequel 11 salariés français de la direction des constructions navales (DCN) ont trouvé la mort, avait écrit aux blessés pour leur annoncer qu'il allait les auditionner. Mais le juge « *ne va pas reprendre l'enquête à zéro* » comme l'affirme *RTL*, a indiqué M^e Morice. Le juge « *considère simplement intéressant de les entendre* », a pour sa part indiqué Cendrine Leclerc, fille d'une des victimes de l'attentat.

LA THÈSE DES REPRÉSAILLES TOUJOURS PRIVILÉGIÉE

Pour M^e Marie Dosé, avocate de Gilles Sanson, l'un des blessés, son audition s'inscrit dans la continuité de l'enquête avec le recueil des témoignages des 12 blessés sur les conditions de sécurité entourant le bus qui transportait les salariés de la DCN entre leur hôtel et l'arsenal militaire de Karachi et a été pulvérisé dans l'attentat.

En octobre, les blessés ont porté plainte contre la DCN visant des manquements présumés à la sécurité de leur employeur. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour blessures involontaires. Ces blessés n'ont été entendus qu'une seule fois par les enquêteurs, au tout début de l'enquête, a précisé M^e Dosé. L'ancien juge Jean-Louis Bruguière était alors chargé de l'instruction. « *S'il s'agit de faire croire à une fin de l'hypothèse des commissions et rétrocommissions, je n'y crois pas une seconde* », a affirmé M^e Dosé. Le juge Trévidic privilégie la thèse d'un attentat perpétré en représailles à l'arrêt, par la France, du versement de commissions dans le cadre d'un contrat d'armement signé en 1994 entre la France et le Pakistan.

Chargés du volet financier de l'enquête, les juges Roger Le Loire et Renaud Van Ruymbeke s'interrogent sur l'existence de rétrocommissions versées en marge de ce contrat afin de financer la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995.